

Les Modalités d'élection des élus de l'eau

ELECTIONS MUNICIPALES

du 23 au 30 Mars 2014

1^{ère} quinzaine d'Avril

Désignation des élus de l'eau

- responsables de l'eau potable pour les communes indépendantes et délégués au SMP

Ou

- représentant au syndicat intercommunal des eaux auquel adhère la commune

2^{ème} quinzaine d'Avril

Désignation des élus de l'eau au SIE

Comité syndical des syndicats intercommunaux des eaux (SIE) :

- Election de son président et de ses vice-présidents
- Désignation du/des représentant(s) du SIE auprès du Syndicat Mixte de Production (SMP) auquel il adhère.

Missions des élus de l'eau au SIE

- Assurer la distribution de l'eau à leurs abonnés (gestion du service de distribution, entretien du réseau, investissements, fixation du prix de l'eau)
- lorsque le syndicat est producteur, assurer la protection de la ressource et la production d'eau

Courant Mai

Désignation des élus de l'eau au SMP

Comité syndical des syndicats mixtes de production (SMP) :

- Election de son président et de ses vice-présidents
- Désignation du/des représentant(s) du SMP auprès du SMG 35.

Missions des élus de l'eau au SMP

Variables suivant le SMP

- Assurer la protection de la ressource
- Assurer la production d'eau potable : entretien des outils de production, investissements, gestion du service,
- Assurer la sécurisation de l'alimentation en eau sur son territoire : travaux de sécurisation, gestion des interconnexions.

Courant Juin

Désignation des élus de l'eau au SMG

Comité syndical du SMG 35 :

- Election de son président et de ses vice-présidents

Missions des élus de l'eau au SMG

- Assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable du département
- Elaborer et porter la politique départementale de l'eau potable
- Fédérer l'ensemble des acteurs de l'eau potable